

Groupement *H*ippique de l' *O*uest.

Centre Administratif de la Ligue Equestre Wallonie – Bruxelles - *LEWB*

Saut d'Obstacles. Edition 2022

Cahier des charges applicable aux concours régionaux , circuit jeunes chevaux et communautaires 3

Chapitre 1 : Cahier des charges

I Répartition des responsabilités

A charge du G.H.Ouest.

S01. Information

Les C.S.O régionaux et C.C.3 repris au calendrier officiel du *G.H.Ouest* sont annoncés sur les sites officiels www.equibel.be, www.gho.be, facebook ou tout moyen utile.

Au moins **un mois avant le concours**, l'avant programme officiel est envoyé aux cercles et aux officiels, membres du jury, chefs de piste et secrétaires.

S02. Prix des championnats

Le *G.H.Ouest* prend en charge les médailles et le montant des prix en espèces (cf. R.O.I.) attribués aux podiums des championnats ainsi que les cadeaux pour les différents podiums.

S03. Subventions

Selon la décision du C.A., le *G.H.Ouest* prend en charge, pour des « concours évènements » si ceux-ci remplissent les termes de la convention décrite dans le présent cahier des charges, un montant décidé par C.A.

Ces montants seront payés à l'organisateur.

Dans l'éventualité où les conditions du présent cahier des charges ne seraient pas ou partiellement remplies, cette somme ne sera libérée que proportionnellement au respect des critères et après approbation d'une commission.

S04. Obligations sanitaires

Le *G.H.Ouest* vérifiera la conformité des obligations sanitaires légales imposées aux concurrents. Tous les chevaux inscrits doivent être accompagnés d'un carnet signalétique et sanitaire prouvant qu'ils sont en ordre de vaccination contre la grippe équine et le tétanos ; le vaccin contre la rhino pneumonie est conseillé.

Le jury peut procéder à des contrôles par tirages au sort.

Les chevaux qui ne sont pas en ordre ne peuvent être autorisés à prendre le départ. Voir pour le surplus le règlement vétérinaire.

S05. Délégué de la commission d'obstacle

La commission d'obstacle désignera un délégué officiel qui la représentera sur le terrain lors de chaque C.S.O.

S06. Administration

Le secrétariat administratif du *G.H.Ouest* effectue les tâches suivantes pour les C.S.O. régionaux, circuit jeunes chevaux et C.C.3.

- Enregistrement des inscriptions, dans le respect de la date – clôture publiée sur www.equibel.be
- Déclaration et paiement des taxes relatives aux jeux et paris
- Calcul des classements généraux
- Etablissement des feuilles de juges et documents nécessaires
- Enregistrement des résultats et calcul des classements généraux
- Préparation des cartons porteurs du numéro de passage à distribuer aux cavaliers lors de la confirmation.

S07. Officiels

Le groupement peut désigner, dans le cadre de leur formation, des candidats juges ou chefs de piste. Ces personnes sont à la charge du groupement (maximum de un candidat par fonction, par concours).

A charge de l'organisateur (en complément des dispositions du règlement général)

L'organisateur doit mettre ses installations sans entrave ni restriction à la disposition du *G.H.Ouest*.

S08. Information

L'organisateur est responsable de toute information ou publicité complémentaire.

S09. Prix des concurrents

L'organisateur doit fournir les coupes, flots de ruban, et cadeaux aux concurrents.

L'organisateur a la charge financière des prix en espèces et en nature dont le maximum et le minimum attribué et la grille de répartition sont fixés dans les règlements du *G.H.Ouest*.

Le supplément des grilles des prix des C3 faisant partie du Challenge, est à la charge du GHO.

Le GHO avance le montant des prix des grilles simples, celui relatif aux Grands Prix (250€ minimum) et Petits Grands Prix (150€ minimum) devant être fourni par l'organisateur.

S10. Obligations normales

L'organisateur s'engage à respecter les points suivants :

- les obligations légales liées à l'organisation d'une manifestation publique (Sabam, Accises, Autorisations et Taxes diverses, etc....)
- **P'aménagement et la décoration florale du concours**
- la réception des officiels (voir R.G de la L.E.W.B)
- l'organisation de la partie commerciale de la manifestation – intendance et accueil

S11. Obligation générale

L'organisateur est globalement responsable, vis à vis de son groupement, de la conformité du concours avec le présent cahier des charges.

La qualité de son organisation sera prise en considération pour répondre à ses éventuelles candidatures aux organisations ultérieures.

S12. Officiels

A désigner parmi la liste des juges officiellement reconnus par la LEWB et du niveau requis, s'étant signalés disponibles pour cette occasion.

L'organisateur choisit le chef parmi une liste fournie par le GHO.

Pour les concours GHO: composition du jury : Président + 3 juges/candidats juges + 1 responsable du chronomètre.

II Caractéristiques techniques des CSO

S13. Terrain

S13.1. Nature du sol

Pour les CSO qui seront organisés sur des pistes ensablées, le sol sera régulièrement aplani et d'une texture souple. Il y aura lieu de veiller à son entretien régulier (hersage, humidification,...) et non pendant la remise des prix et la reconnaissance de la piste.

S13.2. Dimensions de la piste

Les caractéristiques du terrain devront être soumises par l'organisateur à l'agrément de la C.O du G.H.Ouest.

S13.3. Clôture

La piste doit être entièrement clôturée d'une façon massive, continue et ne présentant pas de danger pour les chevaux et les spectateurs, à l'exclusion de bandes plastiques.

Idéalement, la clôture comportera 2 rangs, à 80 cm et 1m20 de haut.

S13.4. Entrée de piste

L'entrée de piste sera fermée par une barrière ou une grosse corde visible.

La zone de l'entrée de piste doit permettre à 2 à 3 chevaux de se croiser sans danger.

L'organisateur veillera à ce que les spectateurs n'aient pas accès à la zone d'entrée de piste.

Si la sortie est différente de l'entrée, les mêmes dispositions sont d'application.

D'une manière générale, et par obligation légale en matière de sécurité, la zone chevaux et la zone public doivent être nettement départagées.

S14. Parking chevaux

S14.1. Sécurité

Autant que possible le parking chevaux sera installé sur un terrain privé et à proximité des pistes. La superficie du parking sera suffisante compte tenu de la nature du concours.

Si le parking se fait en tout ou partie sur la voie publique, il faut prévoir les autorisations nécessaires et demander à la commune les signalisations provisoires (limitations de vitesse, stationnement interdit ou alternatif, circulation locale, etc.).

Selon la nature du sol et les circonstances atmosphériques, l'organisateur mettra gracieusement à disposition des participants un tracteur pour aider les camions et vans à sortir en cas de pluie.

Ne pas autoriser le stationnement des voitures dans le parking « camions ».

S14.2. Confort

Prévoir en début de journée un responsable de l'accueil et de la mise en place des camions et des vans.

Un point d'eau ou un abreuvoir suffisant, sera prévu dans le parking chevaux ou dans les environs immédiats.

S15. Paddock

S15.1. Nature du sol

La nature du sol du paddock sera indiquée à l'avant du programme.

Si le sol du paddock n'est pas de même nature que celui de la piste, l'abord et la réception des obstacles d'échauffement seront éventuellement sablés. Il devra être hersé régulièrement et humidifié.

S15.2. Dimensions

Les caractéristiques du paddock devront être soumises par l'organisateur à la C.O

Le paddock de saut devra être à proximité immédiate de la piste pour faciliter les transferts des concurrents et des entraîneurs. S'il ne se trouve pas à proximité de la piste de concours, une installation sonore de qualité devra être placée afin de permettre aux cavaliers d'entendre et de suivre le bon déroulement du concours ainsi que leur ordre de passage.

S15.3. Obstacles

Le paddock doit être équipé d'un vertical de 3 barres au moins, et d'un oxer de 4 barres au moins.
Si le terrain le permet, un obstacle en croix sera installé en permanence au centre.
Le sens obligatoire des sauts sera indiqué par des fanions blancs et rouges.
4 barres de réserve seront installées à proximité.

S15.4. Communication

L'amplification du terrain et du jury doit être audible du paddock.
Le jury sera relié au steward et au secrétariat par un système walkie – talkie ou similaire.

S16. Matériel de piste**S16.1. Obstacles****Pour les concours régionaux , circuit jeunes chevaux de 4 et 5 ans.**

Le nombre moyen d'obstacles à prévoir est de 14, ce qui implique le matériel minimum suivant :

- 1 oreilles – chandeliers et chandeliers : 38
- 2 barres par jeux de 4 : 6, jeux de 5 : 6
- 3 soubassements (muret, barrière, haie) :6 (hauteur souhaitée \pm 70 cm)
- 4 broches conformes y compris sur les plans médians et postérieurs des obstacles larges (broches de sécurité). Voir S16-3.
- 5 fanions blancs et rouges en suffisance (obstacles, arrivées, départs) (au - 18 rouges & 18 blancs)
- 6 plaques « départ » : 2, plaques « arrivée » : 2
- 7 2 lettres A, 2 lettres B, 1 lettre C
- 8 non compris les obstacles du paddock
- 9 matériel supplémentaire souhaitable : des encadrements d'obstacle (plantes, ...etc., un mur, des palanques, bidet, rivière,...
- 10 une décoration florale **doit** compléter les encadrements d'obstacles
- 11 prévoir au minimum de quoi matérialiser les lignes de départ et d'arrivée, et de quoi protéger les cellules du chrono.
- 12 Plots pour numéroter les obstacles de 1 à 14

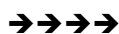
Pour les concours « Communautaire 3 », circuit jeunes chevaux de 6 et 7 ans.

Le nombre moyen d'obstacles à prévoir est de 16, ce qui implique le matériel minimum suivant :

- 1 oreilles: 28 (Ex : un Grand Prix de 11 obstacles dont 1 double & 1 triple)
- 2 Chandeliers : 20
- 3 barres jeux de 5 : 6 ; jeux de 6 : 6 ; jeux de 7 : 4
- 4 soubassements (muret, barrière, haie) :10 (hauteur souhaitée : de 70 à 90 cm)
- 5 broches conformes y compris sur les plans médians et postérieurs des obstacles larges (broches de sécurité). Voir S16.3.
- 6 fanions blancs et rouges en suffisance (obstacles, arrivées, départs) (au - 22 rouges & 22 blancs)
- 7 plaque « départ » : 2, plaque « arrivée » : 2
- 8 3 lettres A, 3 lettres B, 2 lettres C
- 9 non compris les obstacles du paddock
- 10 matériel supplémentaire souhaitable : des encadrements d'obstacle (plantes, ...etc., un mur, des palanques, bidet, rivière,...
- 11 une décoration florale **doit** compléter les encadrements d'obstacle
- 12 prévoir au minimum de quoi matérialiser les lignes de départ et d'arrivée, et de quoi protéger les cellules du chrono.
- 13 Plots pour numéroter les obstacles de 1 à 16

S16.2. Chandeliers et encadrements

Les chandeliers, ou les encadrements, doivent permettre la rehausse des obstacles de 5 en 5 cm.



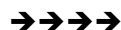
S16.3. Broches

Les supports des barres ne doivent pas présenter de danger pour les chevaux.

Profondeur : maximum : 30 mm / minimum : 18 mm.

Les barrières et les palanques doivent être suspendues à des broches plus ouvertes ou plates.

Les broches inutiles doivent toujours être retirées des chandeliers.



Les broches de sécurité SONT OBLIGATOIRES sur les plans médians et postérieurs des obstacles larges. L'organisateur est responsable du respect de cette obligation.

Remarque : Le G.H.O. met à disposition des organisateurs des cuillères de sécurité embrochables sur un rail (non fourni) dont les chandeliers doivent être équipés au préalable.

S16.4. Fanions

Le sens des sauts, ou du passage des lignes et passages obligés, est indiqué par des fanions : blanc à gauche et rouge à droite.

Les fanions délimitent les sauts : il faut donc prévoir 2 fanions pour les verticaux, et 4 ou plus pour les larges.

Le système de fixation doit permettre de changer facilement les fanions (Eviter le papier collant).

S16.5. Barres

Les barres doivent être calibrées, d'un diamètre de 8 cm minimum à 10 maximum et le front de l'obstacle doit être minimum de 5 m (sauf obstacle spécial)

La décoration est libre : il faut toutefois éviter les effets d'optique pour les chevaux (spirales, petits pois, ton sur ton, etc.), ou des décorations qui posent problème à la reconstruction de l'obstacle.

S16.6. Chronométrage

Un système de chronométrage électronique est obligatoire dans les concours régionaux et C.C.3.

Ce matériel peut être mis à la disposition des organisateurs par le groupement moyennant une participation aux frais cf. R.O.I., le déplacement du chronométrateur étant comptabilisé dans les frais de jury.

S17. Le personnel technique à fournir le jour du C.S.O**S17.1. Le secrétariat du concours**

Minimum 1 personne désignée par le groupement.

Son rôle sera de :

- Recevoir la veille ou le matin du concours les listes de départ établies par le secrétariat du groupement (Idéalement : liaison par email ou par disquette informatique)
- Enregistrer la confirmation des inscriptions et encaisser les droits éventuels de participation.
- Prendre note de changements dans les inscriptions uniquement après que le concurrent en ait reçu l'autorisation du Président du Jury de Terrain.

S17.2. La piste

Minimum 4 personnes adultes dont le rôle sera de : - Aider le chef de piste à changer les parcours
- Relever les obstacles renversés

Organisation idéale : 2 équipes de 2, chaque équipe fait 1 épreuve et les équipes font le changement de piste.

S17.3. Le paddock

Un préposé au paddock dont le rôle sera de s'assurer que les concurrents passent dans l'ordre à l'entrée de la piste

Un ouvreuse (en alternance) dont le rôle sera d'ouvrir et de fermer la piste.

S17.4. Protocole de remise des prix

Lors des cérémonies protocolaires de remise des prix, l'autorité sur place, le sponsor éventuel, le président du jury, le juge de l'épreuve, un membre du CA et un délégué de l'organisateur.

S18. Obligations de sécurité**S18.1. Assistance médicale**

Une ambulance avec assistance et/ou un médecin et/ou un poste de secours sera(ont) sur place le plus près possible de la piste et du paddock.

S18.2. Assistance vétérinaire et maréchalerie

L'organisateur prendra contact avec son vétérinaire conformément au R.V de la L.E.W.B.

L'organisateur prendra également contact avec son maréchal – ferrant conformément au R.G. de la LEWB.

Les frais entraînés par ces prestations seront à charge des demandeurs.

S19. Tribune de jury**S19.1. Mise en place**

La mise en place de la tribune du jury(camion du GHO) sur le lieu du concours est à charge de l'organisateur avec l'avis et la participation du responsable GHO (Béregère Nazé sauf empêchement). Elle sera placée en hauteur permettant une vision complète de la piste par un jury assis. Elle sera isolée avec un confort suffisant, même en cas de pluie ou de vent.

S19.2. Matériel

La tribune doit être vérifiée la veille et comprendre :

- une sonorisation fonctionnelle et vérifiée par l'organisateur
- des tables et chaises à dossier pour minimum 5 personnes
- une installation de chronométrage électronique, mise en place ½ heure avant le début du concours.

S19.3. Raccordement électrique

L'organisateur est responsable du raccordement de la tribune au réseau par une alimentation stable et séparée de 10A / 220V.

S20. Décoration du site

IL est indispensable de respecter les différents points pour proposer un concours de qualité car il donnera une envie aux cavaliers de revenir.

Les points à respecter sont :

L'aménagement et la décoration doivent donner l'impression de fête.

Le matériel de piste doit être fraîchement repeint, la piste doit être décorées d'arbustes, de plantes vertes et d'arrangements floraux.

Il est obligatoire d'avoir des installations sanitaires accessibles, en bon état et maintenue dans un état de propreté acceptable.

Un espace VIP est un plus.

Chapitre 2 : Organisation

I Conditions générales

S21. Candidature à l'organisation d'un CSO au GHO.

Tous les cercles affiliés au G.H.Ouest peuvent introduire une demande d'inclure au calendrier officiel un C.S.O Accueil et régional sous réserve de satisfaire aux conditions suivantes :

- Satisfaire aux conditions techniques du présent cahier de charges
- Pour les épreuves des catégories de concours, se référer au R.O.I. du G.H.O.

Les candidatures doivent être approuvées successivement

- par la C.O. du *G.H.Ouest*
- par le C.A. du *G.H.Ouest*.
- par les C.T.O. et C.A. LEWB pr les CC3

Une caution de 125 € est réclamée.

S22. Formalités administratives

S22.1. *G.H.Ouest*

1) Choix des dates

L'établissement ou la modification du calendrier sont du ressort du C.A et de l'assemblée générale (après consultation de l'assemblée des organisateurs potentiels du groupement). Pour les C.C.3, les dates seront approuvées par le C.A. LEWB.

2) Avant – programme

L'établissement de l'avant programme est du ressort de la commission d'obstacles concernée, de concert avec l'organisateur dans le délai prévu au R.G.

S22.2. Administration communale

L'organisateur doit se conformer aux exigences locales en matière de festivités et d'autorisations particulières, ainsi qu'à la législation sur les rassemblements d'animaux (AR sur la protection des animaux).

(Parking gênant sur la route, signalisation provisoire, fléchage, etc.)

S22.3. Taxes

Le *G.H.Ouest* est responsable de l'acquittement de la taxe jeux et paris.

II Check List d'organisation

S23. **A faire l'avant veille (au plus tard)**

Vérification du matériel

- Matériel technique : vérifier et recompter les obstacles, fanions, cuillères, etc.

S24. **A faire la veille**

S24.1. Préparation de la piste

- Herser le terrain.
- Vérifier l'installation du jury et le matériel de chronométrage et d'amplification.
- Vérifier le bon fonctionnement des appareils : raccordements électriques, charges des batteries, essais de sonorisation.

S24.2. Préparation du parking chevaux

- Installer un abreuvoir, ou une prise d'eau près du parking chevaux.

S24.3. Préparation du paddock

- Installer les obstacles du paddock : un droit et un oxer, avec au minimum 3 et 4 barres, ainsi que des fanions directionnels
- Installer un panneau à l'entrée de piste pour l'affichage des plans.
- Vérifier que le micro du jury soit entendu du paddock

S24.4. Fléchage

- Flécher l'itinéraire vers le concours.
- Indiquer les entrées des parkings voitures et chevaux, le secrétariat, etc.

S24.5. Montage de la piste

- Donner rendez – vous au chef de piste.
- Disposer le matériel de façon pratique, aux 4 coins par exemple.
- Prévoir une équipe de 4 personnes adultes au moins pour l'aider.

S24.6. Garnir la piste

Lorsque que le chef de piste a terminé sa mise en place, garnir la piste :

- Mettre en place les éléments de décoration : plantes vertes, arbustes, fleurs, etc.
- Veiller à ne pas placer d'éléments lourds à des endroits de passage d'autres parcours.

S24.7. Mettre en place la zone du public

Installer la veille tout le matériel qui peut raisonnablement passer la nuit sans surveillance : les bars, grills, restaurants, etc. Éviter au maximum les manipulations de dernière minute.

S25. **A faire le jour même**

S25.1. Réception des participants

Parmi les premières impressions qui mettent les participants de bonne humeur pour la journée, il y a :

- **Le sourire du préposé au parking camion d'abord, de tous les organisateurs ensuite.**
- Le café chaud et les sandwiches à partir d'une demi – heure avant le début du concours.

S25.2. Dernières mises en place (indispensable)

Installer :
 - les cellules du chronométrage électronique
 - les plans de parcours et les ordres de passage à l'entrée de la piste sur des supports prévus à cet effet.

S25.3. Faciliter le plus possible le bon déroulement du concours

Indiquer de manière visible la situation du secrétariat, des parkings, des paddocks, etc.